

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
N°08 – 11/06/2024

Lieu : Salle du conseil municipal / 20h30		
Secrétaire de séance : Pascale DESBRUN - Rédacteur : Céline MAMALET		
Objet :	Conseil municipal	
Statut du document :	AV (AV : à valider, VA : validé, SV : sans validation, DIFF : diffusé)	
Participants :	11 présents	
Nom Prénom	Fonctions	Présent
Cyrille VALLON	MAIRE	O
Dominique ARDOUVIN	1 ^{er} Adjoint	O
Myriam SEILER	2 ^{ème} Adjoint	O
Ludwig BLANC	3 ^{ème} Adjoint	O
Danielle BARNIER	4 ^{ème} Adjoint	O
Sonia BOURDELIN	Conseillère	O
Sébastien BRUNET	Conseiller	ABSENT
Alain CHAMBON	Conseiller	O
Tomás DE LA GUARDIA	Conseiller	ABSENT
Pascale DESBRUN	Conseillère	O
Isabelle GUÉRIN	Conseillère	O
Brice LIOTARD	Conseiller	O
François LIOTARD	Conseiller	ABSENT
Rémi NOHARET	Conseiller	O
Stéphanie PONCE	Conseillère	O

Ouverture de la séance 20h38

Points préparatoires

Mme Pascale DESBRUN se propose comme secrétaire de séance.

Cette proposition est acceptée par les présents.

Le PV de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION n°1 : ATTRIBUTION 2024 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en 2023, il a été versé la somme totale de 12 400€ de subventions à différentes associations.

Mme Myriam SEILER ; 2^{ème} adjointe prend la parole pour expliquer la répartition des subventions. Après discussion, M.le Maire propose au Conseil municipal de verser en 2024, la somme de 12 500 € répartie comme suit :

<i>Tiers</i>	Voté 2023	Proposé 2024
ALADMR DE ALLEX GRANE CHABRILLAN	500,00	500,00
AMICALE LAIQUE CHABRILLAN	300,00	300,00
AMICALE LAIQUE CHABRILLAN	1000,00	1000,00
CLUB AMITIE 3 EME AGE	300,00	300,00
ACCA ASS COMM DE CHASSE AGREEE	250,00	250,00
ASSOCIATION ACE	1000,00	1000,00
AJC DE CHABRILLAN VOGUE	300,00	300,00
AMICALE POMPIERS GRANE	100,00	100,00
AMIS DE CHABRILLAN	450,00	450,00
AMIS DE CHABRILLAN – CHAT BRILLANT	400,00	0,00
AMIS DE CHABRILLAN – JOURNEE DES PEINTRES	250,00	0,00
SENTEUR ET PIVOINE	450,00	450,00
COMPOST ET TERRITOIRE	200,00	200,00
ECOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE	150,00	150,00
CANTINE SCOLAIRE DE CHABRILLAN	7000,00	7000,00
OPRESDEMON ARBRE		150,00
LA CULTURE DELIVRE		350,00
ARCA	0.00	0.00
TOTAL	12 400,00	12 500,00

Dépenses exceptionnelles : 1000 euros

Après en avoir délibéré comme il suit :

POUR : 11
CONTRE : 0
ABSTENTION : 1

le conseil municipal décide d'allouer les subventions pour l'année 2024 suivant le tableau ci-dessus la somme 12 500 €.

Une enveloppe de 1000 euros de subventions sera constituée pour répondre aux demandes des associations qui surviendront en cours d'année et sur lesquelles il sera statué par délibération du conseil.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

DELIBRATION n°2 : DEMANDE DE SUBVENTION ETUDE CAPTAGE PRIORITAIRE SOURCE ROUYEYROL_CONSEIL DEPARTEMENTAL

La commune de Chabrillan a un projet de sécurisation de la ressource en eau au niveau dudit « captage Rouveyrol ».

Pour mener à bien ce projet d'investissement, la commune a besoin de solliciter une prestation d'étude hydrogéologique pour la délimitation de la zone de protection d'une aire de captage dite captage prioritaire et réaliser une étude de vulnérabilité aux nitrates.

M.le Maire laisse la parole à M. Ludwig BLANC, 3^{ème} adjoint et M. Dominique ARDOUVN, 1^{er} adjoint.

Un devis a été sollicité auprès du cabinet d'études hydrogéologiques « Idées EAUX » pour un montant de 5 950€ HT, soit 7 140 € TTC

La commune de Chabrillan sollicite l'aide financière des services du Département.

Le plan de financement prévisionnel (recettes) est défini comme suit :

Recettes	Détail / libellé	Montant	Taux
Union européenne			
DETR			
DSIL			
Conseil régional			
Conseil départemental		2 380	40%
Autre (préciser)			
Sous-total (aides publiques)		2 380	40%
Autofinancement (fonds propres ou emprunt)	Fonds propre	3 570	60 %
Aide privée			
Total prévisionnel € HT		5 950	100%

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité :

ADOpte l'opération d'investissement de la rénovation à neuf du stade de football et les modalités de financement définies ci-dessus ;

SOLLICITE les aides publiques

APPROUVE le plan de financement prévisionnel ;

S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;

AUTORISE le maire à signer tout document relatif à cette opération.

Fin de la séance délibérative à 21h23

Autres : Cour régionale des comptes (CRC) _débat sur le rapport d'observation réalisé pour la CCVD_21/02/2024

M.le Maire présente une synthèse des travaux réalisés par la CRC.

Les élus souhaitent appuyer la remarque faite par la CRC quant à la non-pertinence du découpage administratif de la CCVD. En effet la ville centre du bassin de vie, CREST, se trouve au milieu du territoire.

Questions diverses :

Le Maire ,
Cyrille VALLON